

DECRET N° 81 - 422 du 11 Décembre 81

portant transmission au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire du projet de décision autorisant la ratification de l'accord de Prêt entre la MIDLAND BANK LIMITED et la République Populaire du Bénin signé à Cotonou le 16 Novembre 1981.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin notamment son article 45 ;

VU le décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du C.E.N. et de son Comité Permanent ;

VU l'Accord de Prêt entre la MIDLAND BANK LIMITED et la République Populaire du Bénin signé à Cotonou le 16 Novembre 1981 ;

Le Conseil Exécutif National entendu à sa séance du 9 Décembre 1981 ;

DECRETE :

Le Projet de décision dont la teneur suit sera présenté au Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire par le Ministre des Finances et le Ministre de l'Industrie, des Mines et de l'Energie qui sont chargés d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion.

PROJET DE DECISION

Autorisant la ratification de l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Bénin et la MIDLAND BANK LIMITED signé à COTONOU le 16 Novembre 1981 dans le cadre de l'exploitation et du développement du Champ Pétrolifère de Sèmè.

.../...

EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du Projet d'exploitation et de Développement du champ pétrolière de Sème il a été signé au nom de notre Pays, le 16 Novembre 1981 à Cotonou, un Accord de Prêt aux conditions suivantes :

- Montant du Principal : 5.000.000 livres sterling soit environ 2,7 milliards de francs CFA.
- Montant maximum de l'intérêt : 520.000 livres sterling soit environ 282 millions de francs CFA.
- Taux d'intérêt : 7,75 %, appliqué sur le solde débiteur ;
- Taux de couverture : 85 % des investissements
- Commission de Service : 3/8 %
- Commission de gestion : 1/8 % sur la partie de la valeur financée de chaque contrat approuvé ;
- Remboursement : 14 versements semestriels à partir du 30 Janvier 1984, le dernier intervenant le 30 Juillet 1990.

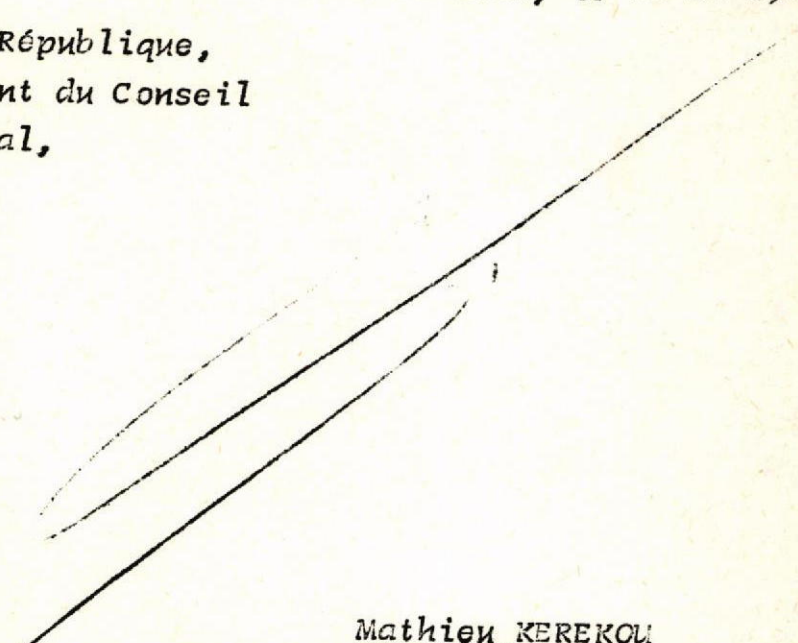
Ce prêt servira à financer les biens et services d'origine Britannique nécessaires à la construction de deux cuves de stockage de 40.000 m3 chacune et des installations annexes sur le site de KRAKE PLAGE.

Les conditions de prêt, négociées à Cotonou puis à Londres par la délégation du Comité de Suivi du Dossier d'Exploitation du champ pétrolière de Sème lors de sa mission en Norvège et en Grande Bretagne, du 3 au 15 Octobre 1981, sont les meilleures que l'on pouvait obtenir sur le marché financier international lors de leur négociation.

C'est pourquoi nous avons l'honneur de soumettre à
votre approbation le présent projet pour ratification.

Fait à COTONOU, le 11-12-1981

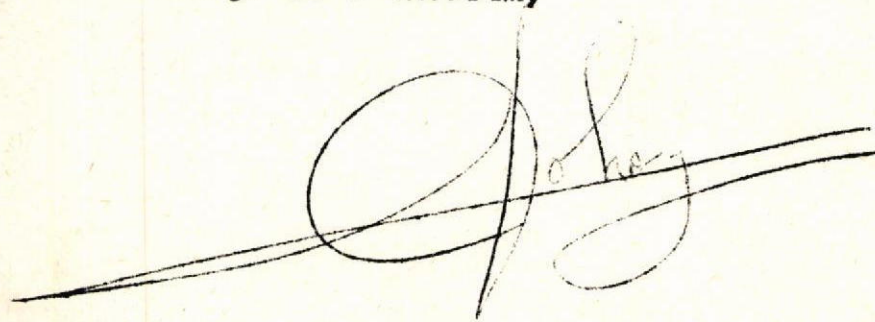
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



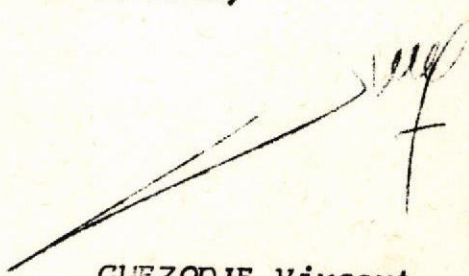
Mathieu KEREKOU

Pour le Ministre des Finances
absent, le Ministre de l'Infor-
mation et de la Propagande,
chargé de l'intérim,

Pour le Ministre de
l'Industrie, des Mines
et de l'Energie absent,
le Ministre de l'Inté-
rieur et de la Sécurité
Publique chargé de
l'intérim,



Martin D. AZONHIHO



GUEZODJE Vincent

Ampliatiions : PR 4 CC du PRPB 2 SGG 4 ANR40 MF 6 MIME.-

ASSEMBLEE NATIONALE
REVOLUTIONNAIRE

COMITE PERMANENT

DECISION N°

autorisant la ratification de l'Accord de Prêt entre la République Populaire du Bénin et MIDLAND BANK LIMITED signé à Cotonou le 16 Novembre 1981.

LE COMITE PERMANENT DE L'ASSEMBLEE
NATIONALE REVOLUTIONNAIRE,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin notamment son article 45 ;

VU l'Accord de Prêt signé à Cotonou le 16 Novembre 1981 entre la République Populaire du Bénin et la MIDLAND BANK LIMITED,

Après délibération en sa séance du

DECIDE :

Article 1er.- Est autorisée la ratification par le Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National de l'Accord de Prêt signé entre la République Populaire du Bénin et la MIDLAND BANK LIMITED le 16 Novembre 1981 à Cotonou et dont le texte se trouve ci-joint.

Article 2.- La présente décision sera publiée au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le
Pour le Comité Permanent de l'Assemblée
Nationale Révolutionnaire,
le Président du Comité Permanent p.i.,